



AXE 2 PROGRAMME 1

Enjeux de la normalisation et contractualisation

1. Objectifs

ACTION 1

La normalisation constitue pour les entreprises un enjeu et un frein à leurs activités. Elle permet de stabiliser une part de l'environnement des entreprises et facilite ainsi le développement d'innovations et la dynamique entrepreneuriale. L'entreprise doit ainsi respecter les normes en vigueur, et ceci nécessite une parfaite transparence des cadres réglementaires et des pratiques entrepreneuriales. La normalisation est souvent un enjeu important pour les petites entreprises, pour lesquelles l'accès aux normes n'est pas toujours évident, et peu alors générer des surcoûts les mettant en difficulté face à leur environnement concurrentiel proche. Cela peut être notamment le cas lorsque ces entreprises envisagent de travailler à l'exportation, ou encore lorsqu'elles évoluent dans un cadre où la réglementation environnementale est en évolution constante.

La politique environnementale n'est en effet pas restée l'apanage des gouvernements. Le respect de l'environnement est désormais affiché comme un objectif primordial non seulement par les pouvoirs publics, mais aussi les entreprises. Ce diptyque tra-

ditionnel du gouvernement et du marché est de surcroît confronté à l'activité accrue des groupes de pression environnementalistes ou des associations de consommateurs qu'anime la prise de conscience sociale des méfaits de la pollution sur la nature, l'alimentation ou la santé. De ce point de vue, la relation est forte entre normes environnementales, efficacité des marchés de produits, compétitivité des petites entreprises et dynamique des innovations. Plus largement, il peut paraître étonnant que des entreprises se préoccupent spontanément d'améliorer, ou du moins ne pas dégrader, la qualité de l'environnement. Quel profit l'entreprise trouverait-elle à investir dans la qualité de l'environnement ? On observe pourtant bien que les entreprises mettent en œuvre leurs propres politiques en faveur de l'environnement. Ces stratégies passent souvent par le développement d'innovations permettant la réduction volontaire de la pollution générée par leur activité économique ou par la certification privée d'un niveau relatif de bienveillance à l'égard de l'environnement. Quoi qu'il en soit la prise en considération de ces attentes sociétales remodèle profondément les modèles économiques des entreprises.

Il y a d'autres situations dans lesquelles la normalisation peut constituer un enjeu important pour le développement des entreprises, et en particulier des petites entreprises. C'est le cas notamment lorsque l'activité des entreprises nécessite l'accès à une technologie de communication qui met en interrelations un nombre important d'acteurs économiques de tailles différentes et poursuivant parfois des objectifs opposés. La meilleure illustration est certainement celle de l'Internet. En effet, dans l'environnement changeant de l'Internet, dans lequel bon nombre d'entrepreneurs se retrouvent parmi les fournisseurs de contenus et d'applications, les évolutions actuelles de la normalisation contractuelle qui s'opère autour de la redéfinition de la neutralité de l'Internet pourraient avoir des impacts significatifs sur la dynamique entrepreneuriale et le développement de l'innovation. Cette évolution ne concerne pas seulement les entreprises des TIC mais aussi toutes celles qui utilisent l'outil de l'Internet pour développer leurs activités économiques, l'exemple de l'e-commerce est suffisamment parlant. La réunion actuelle de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) à Dubaï a bien pour objectif d'adopter des normes, notamment en matière d'ouverture de l'Internet, dont l'objectif principal est d'assurer un développement durable des réseaux facilitant l'émergence d'innovations et la dynamique entrepreneuriale.

Les productions peuvent donc être regroupées selon deux dimensions. La première concerne la normalisation environnementale et le fonctionnement des marchés de produits. La seconde est centrée sur la normalisation des relations contractuelles dans les télécommunications et le développement durable des réseaux. La suite présente le bilan des productions selon ces deux dimensions.

ACTION 2

L'année 2015 a été particulièrement riche pour la négociation collective. Les lois Macron (6 août 2015) et Rebsamen (17 août 2015) ont amplifié le rôle normatif de l'accord collectif dans des domaines essentiels des relations sociales (représentation du personnel, travail dominical, travail en soirée). La négociation collective dans les petites entreprises n'a pas été oubliée : les règles de négociation en l'absence de délégué syndical ont été modifiées afin de favoriser la conclusion d'accords collectifs ; les entreprises de moins de 11 salariés ont désormais accès à la négociation collective. Ces évolutions sont conformes aux propositions des membres de l'École de droit social.

Au cours de cette année, le premier ministre a confié à Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État, la mission de rédiger un rapport sur la négociation collective, le travail et l'emploi. Jean-Denis Combrexelle s'est entouré de 15 personnalités françaises et étrangères dont le Professeur Paul-Henri Antonmattei. Le rapport a été remis le 9 septembre 2015 au premier ministre et publié sous l'égide de France Stratégie. Les préconisations essentielles de ce rapport ont été immédiatement reprises par le premier ministre qui a annoncé une réécriture du Code du travail sous la houlette d'une commission présidée par Robert Badinter avec une échéance 2018. Mais, dès mars 2016, un projet de loi sera présenté au Conseil des ministres pour décliner, dans le domaine de la durée du travail, la réécriture du code présentée en novembre dernier.

L'objectif de l'École de droit social est de contribuer activement à cette refondation en

mettant en lumière les spécificités des PME. Seront transmises des propositions à la Direction Générale du Travail pour le texte de 201. Le colloque annuel de l'EDSM (vendredi 10 juin 2016) portera sur les relations entre la branche et l'entreprise.

Par ailleurs, dans le sillage des recommandations du rapport Combexelle et de la réforme du code du travail annoncée par le premier ministre, l'EDSM mettra en place un DU de dialogue social en formation continue ouvert aux acteurs de l'entreprise.

2. Présentation de l'équipe

2.1 DIRECTEURS

Paul-Henri Antonmattei (Pr. Faculté de Droit, UM - Laboratoire de droit social, doyen honoraire de la Faculté de Droit et de Science politique, Président honoraire de la Conférence des Doyens des Facultés de Droit, co-directeur du LDS (Laboratoire de droit social) et du Master Droit et Pratique des Relations de Travail (DPRT).

Edmond Baranes (Pr. Faculté d'Economie, UM LAMETA), Co-responsable de l'axe « Concurrency et Réglementation » du LAMETA, Directeur du Master Economie des TIC.

2.2 AUTRES MEMBRES

Contractualisation



Nom et prénom	Fonction	Établissement
Christine Neau Leduc	Professeur	Université Paris 1 - Droit social
Florence Canut	Professeur	Université Lyon 2 - Droit social
Alain Chevillard	Maître de conférences	Université Montpellier - Droit social
Bruno Siau	Maître de conférences	Université Lyon 2 - Droit social
Anaëlle Donnette	Maître de conférences	Université Montpellier - Droit social
Laurianne Enjorlas	Maître de conférences	Université Montpellier -Droit social
Sophie Selusi	Doctorante (thèse, 7 décembre 2015)	Université de Montpellier
Christophe Mariano	Doctorant contractuel	Université Montpellier - Droit social
Natacha Gavalda	Maître de conférences	Orléans
Ioana Pinte	Doctorante contractuelle	Université de Montpellier-Droit social



Nom et prénom	Fonction	Établissement
Guillaume Cheikbossian	Professeur	Université de Montpellier
Macha Chistyakova	Doctorante	Université de Montpellier
Laurent Granier	Maître de Conférences	Université de Montpellier
Nicolas Heckmann	Doctorant	Université de Montpellier
Sylvain Hours	Doctorant	Université de Montpellier
Julien Jacqmin	Post-doctorant	Université de Montpellier
Philippe Mahenc	Professeur	Université de Montpellier
François Mirabel	Professeur	Université de Montpellier
Ambre Nicolle	Doctorante	Université de Montpellier
Jean-Christophe Poudou	Professeur	Université de Montpellier
Mathias Reymond	Maître de Conférences	Université de Montpellier
Marc Petulowa	Doctorant	Université de Montpellier

3. Réalisations

3.1 PUBLICATIONS

Les publications - Normalisation

	Articles Revue classées	Autres articles	Ouvrages	Chapitres	Communications
2015	8	9	0	1	14

Les publications - Contractualisation

	Articles Revue classées	Autres articles	Ouvrages	Chapitres	Communications
2015	10	0	1	0	0

3.2 ORGANISATIONS D'ÉVÉNEMENTS

Normalisation :

- Workshop Oc'nomics entre Montpellier et Toulouse, sur le thème : « Firms, environment and public policies » ?, Novembre 2015

3.3 VALORISATION

- P. Mahenc, Responsable scientifique et technique sur Montpellier du Projet générique de l'ANR « GREENGO ? New Tools for Environmental Governance : the role of NGOs », obtenu pour 2016-2020.
- F. Mirabel, Président de l'Observatoire Energie Environnement Transport, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (depuis avril 2015)

Contractualisation :

Le 5 mai 2015, a été organisée une matinée sur la réforme du dialogue social avec le directeur des relations sociales du Medef, le responsable droit du travail de la CGPM, le secrétaire général de l'UPA et une juriste de la CFDT.

Indicateurs d'activité - Normalisation

2015

Reconnaissance scientifique (Prime d'excellence scientifique, IUF...)	3
Nombre d'étudiants de Master (1&2) associés à l'action	12
Nombre de doctorants associés à l'action	5
Nombre de doctorants associés à l'action et financés par le Labex (IGE ou contrats doctoraux)	2
Nombre de thèses soutenues dans l'année	1

Indicateurs d'activité - Contractualisation

2015

Reconnaissance scientifique (Prime d'excellence scientifique, IUF...)	0
Nombre d'étudiants de Master (1&2) associés à l'action	5
Nombre de doctorants associés à l'action	2
Nombre de doctorants associés à l'action et financés par le Labex (IGE ou contrats doctoraux)	1
Nombre de thèses soutenues dans l'année	1

4. Perspectives pour la période début 2016 - mi 2017

ACTION 1 :

Normalisation environnementale, marchés des produits et innovations

L'équipe prolongera ses travaux sur la normalisation environnementale et le fonctionnement des marchés. Plusieurs actions sont envisagées pour continuer à assurer la diffusion des résultats : recrutement d'un IGR et d'un ou deux doctorant(s), documents de recherche, publications dans de grandes revues internationales d'analyse économique, communications à des séminaires et conférences internationales sur le sujet et organisation d'un workshop à Montpellier sur le thème « Environnement et concurrence ».

Normalisation des relations contractuelles dans l'Internet et développement durable des réseaux

L'équipe prolongera ses premiers travaux sur la normalisation des relations contractuelles dans l'Internet et développera des productions centrées sur les effets de cette normalisation l'innovation et la dynamique concurrentielle du secteur. Le cas des petites entreprises, offrant des contenus et applications innovants, fera l'objet d'un développement tout particulier. Plusieurs actions

sont envisagées pour continuer à assurer la diffusion des résultats : recrutement d'un IGE et d'un doctorant, documents de recherche, publications dans de grandes revues internationales d'analyse économique, communications à des séminaires et conférences internationales sur le sujet et organisation d'un colloque international à l'horizon 2016.

Enfin, il est prévu de renforcer l'équipe en y insérant d'autres membres du LAMETA. Il s'agira en particulier de renforcer les travaux en économie du droit s'intéressant à la normalisation et à l'analyse économique des procédures juridiques.

Organisation du deuxième volet d'un cycle de workshops sur le thème : « Law and Economic Policy International Workshop : Antitrust for platform and network markets », en collaboration avec EconomiX (Paris Nanterre). Une première édition avait eu lieu les 1-12 Décembre 2014.

ACTION 2 :

Même politique de publications dans le domaine de la négociation collective

Une chronique semestrielle sera publiée dans la revue Droit social à compter de juin 2016.